



Modification n°2

Plan Local d'Urbanisme

P.L.U.

4f

Extrait du plan
de zonage modifié

Secteur de Rébé

Département du Rhône

Commune d'AMPLEPUIS



PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan Local d'Urbanisme approuvé par
délibération du Conseil Municipal en date
du 7 Décembre 2011

REVISIONS ET MODIFICATIONS

MODIFICATION N°1 approuvée le 5 Juin 2014

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 5 Juin 2014

MODIFICATION N°2 approuvée le 7 Février 2017

Prescrite par arrêté du Maire en date du 15 Juin 2016

Vu pour être annexé à l'arrêté du Maire en date du 15 Juin 2016

Approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 7 Février 2017

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 7 Février 2017



34, Rue Georges Plasse
42300 ROANNE

Tel. : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr

Département du Rhône
**Commune de
 AMPLEPUIS**

Echelle : 1/5000

4f

Extrait de
 zonage modifié

-
 Secteur de Rébé

Modification n°2 du PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME :
 approuvé par délibération du Conseil Municipal en
 date du 7 Décembre 2011
 REVISIONS ET MODIFICATIONS :
 Modification n°1 approuvée le 5 Juin 2014
 Modification n°2 approuvée le 7 Février 2017



34, Rue Georges Plasse
 42300 ROANNE
 Tel. : 04 77 67 83 06
 E-mail : urbanisme@realites-be.fr

Légende P.L.U. approuvé :

Limite de zones	Zone soumise à orientations d'aménagement	Zone inondable
1AUI : zone à vocation économique	UH : zone de hameaux	N : zone de protection stricte des sites et des paysages
Ula : secteurs réservés à l'accueil d'activités économiques	NH : zone de taille et de capacités d'accueil limitées	A : zone agricole ordinaire constructible

Légende Modification n°2 :

1AUI : zone à vocation économique	Zone soumise à orientations d'aménagement	Zone inondable
1AUIc : zone économique à vocation commerciale	UH : zone de hameaux	N : zone de protection stricte des sites et des paysages
Ula : secteurs réservés à l'accueil d'activités économiques	NH : zone de taille et de capacités d'accueil limitées	A : zone agricole ordinaire constructible

